

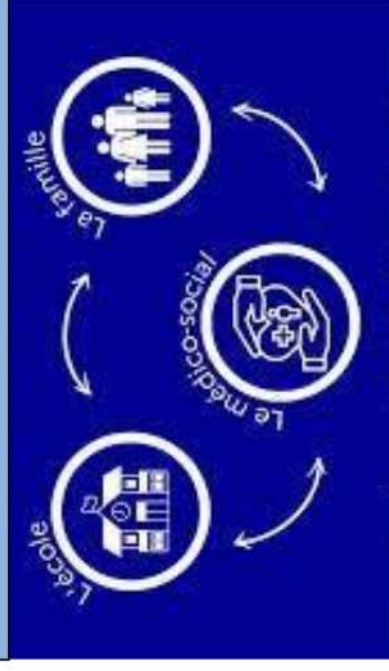
Établissements District BRUYERES SUD		Coordonnées du PAS
Bruyères – Lycée général et technologique Jean Lurçat		Coordonnatrice : Mme Martin Éducatrice : Mme Lambert 12 avenue Chanzy 88 600 Bruyères  06.01.54.62.10 Pas5-bruyères@ac-nancy-metz.fr
Bruyères - Collège Charlemagne		
Bruyères - Ecole élémentaire Jules Ferry		
Bruyères - Ecole maternelle Jean Rostand		
Champ Le Duc - Ecole primaire		
Charmois devant Bruyères - Ecole primaire		
Cheniménil - Ecole primaire		
Deycimont - Ecole élémentaire		
Docelles - Ecole primaire		
La Neuveville Devant Lépanges -Ecole primaire des 3 villages		
Laval Sur Vologne - Ecole primaire		 Horaires d'ouverture Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h Mercredi 8h30-12h
Le Roulier - Ecole élémentaire		
Lépanges Sur Vologne - Ecole primaire J. V. Daubié		
Institution Privée Jeanne d'Arc - école-collège-Lycée		
Établissements district CORCIEUX		
Corcieux – Collège Paul Emile Victor		
Biffontaine - Ecole élémentaire		
Corcieux- Ecole primaire		
Gerbépal - Ecole primaire		
La Chapelle Devant Bruyeres -Ecole primaire		
La Houssière - Ecole primaire Vanémont		Établissements district LE THOLY Le Tholy – Collège G. Apollinaire Cleurie - Ecole primaire la serpentine Faucompièrre Réhaupal (RPI)- Ecole élémentaire La Forge- Ecole primaire les Grillons LE THOLY- Ecole primaire Centre
Laveline Devant Bruyères - Ecole primaire		
Granges- Aumontzey - Ecole primaire Jules Ferry - Charlemagne		
Les Poulières - Ecole primaire		

Pour accéder à la fiche de prise de contact :



Un dispositif nouveau
au service de la réussite
de tous les élèves

Une coopération tripartite
au service de l'école pour tous



Qu'est-ce qu'un PAS ?

Le Pôle d'appui à la scolarité est un **service ouvert aux familles des élèves présentant des besoins particuliers et aux professionnels des écoles.**

Le PAS apporte aide et soutien à tout élève qui rencontre une **difficulté dans les apprentissages** ou dans son parcours scolaire de la maternelle au lycée.



Le PAS propose des **réponses de première intention, souples et adaptées.**
L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible dans une **logique d'accessibilité et de proximité.**

L'équipe du PAS est constituée d'un **binôme permanent** :



- **Coordonnateur enseignant**
- **Educateur spécialisé**

Chaque PAS est piloté par un chef d'établissement, un inspecteur de l'éducation nationale et un directeur d'établissement médico-social.

Qui peut solliciter le PAS ?



les responsables légaux de l'élève
ou l'élève majeur



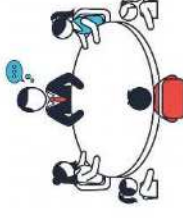
les professionnels des
établissements scolaires

Quand faire appel au PAS ?

Dans un *premier temps*, le demandeur s'adresse à l'école s'il perçoit une difficulté dans la scolarité de son enfant.

Dans un *second temps*, si un soutien supplémentaire semble nécessaire, il peut alors contacter le PAS en renseignant la fiche de saisine (disponible en ligne via le QR Code ou directement aux heures d'ouverture du PAS).

Quelles sont les missions du PAS ?



- En concertation avec la famille, repérer et analyser les besoins de l'élève et identifier les réponses à apporter (adaptations et aménagements).
- Mobiliser des ressources spécialisées de l'éducation nationale et des ressources médico-sociales pour avis, conseil, appui ou intervention ponctuelle auprès de l'élève.
- Conseiller et soutenir les parcours en orientant vers les démarches ciblées.
- Faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement humain et pédagogique.
- Accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques pour un enseignement pleinement accessible.

